

Comment utiliser le cadastre solaire de Buis les Baronnies

Ce cadastre a été réalisé en commun par le PNR des Baronnies Provençales et la Centrales Villageoises Sud Baronnies. Vous pouvez voir en dernière page que sa réalisation suit une démarche similaire à celle pratiquée par les métropoles et certaines grandes villes.

Il permet aux habitants de Buis les Baronnies de voir si la toiture de leur habitation est apte à recevoir une installation photovoltaïque avec des performances de production permettant un retour brut sur investissement jugé raisonnable pour la Centrales Villageoises Sud Baronnies (CVSB)

Il permet aussi de vérifier si la toiture est dans le périmètre de protection des Bâtiments de France, à l'intérieur duquel toute installation photovoltaïque est a priori prohibée.

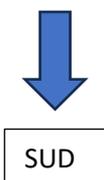
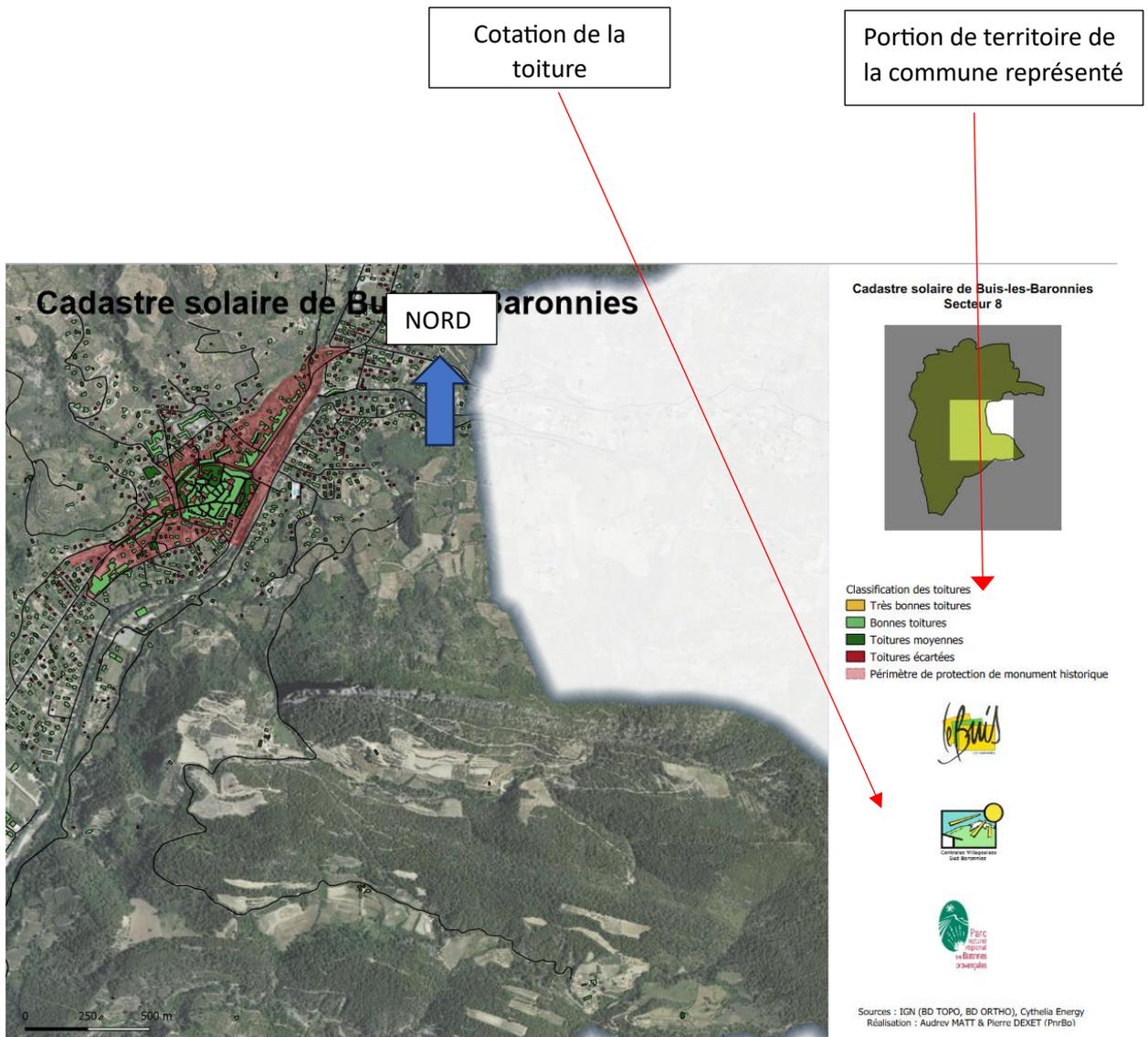
Pour plus de détail sur le contexte réglementaire, vous pouvez télécharger le document « Doctrine intégration de panneaux photovoltaïque en Drôme » également disponible sur le site de la Mairie de Buis-les-Baronnies.

- 1) Il convient d'abord d'identifier sur le cadastre où se trouve son habitation. Le cadastre est découpé en dix secteurs couvrant l'ensemble de la commune de Buis les Baronnies. Chaque secteur est figuré sur une photo satellite que l'on peut grossir plus de trois fois afin de retrouver sa maison.
 - Secteur 1 : Les Péchières
 - Secteur 2 : Fermes de Proyas, de Saint Denis, de Férus
 - Secteur 3 : La Savouillanne
 - Secteur 4 : quartier de Cost, route de Mollans
 - Secteur 5 : sud de La Gardette
 - Secteur 6 : Saint Martin Boulogne, La Grange au Bois
 - Secteur 7 : La Font d'Annibal, Le Menon, Buis les Baronnies nord
 - Secteur 8 : Buis les Baronnies
 - Secteur 9 : Saint Trophisme, la Bouscaude, la Safrette
 - Secteur 10 : pointe nord est du territoire communal, pas d'habitation visible

- 2) On peut ensuite déterminer la cotation de sa toiture en fonction de la couleur figurée :
 - Jaune : très bonne toiture
 - Vert clair : bonne toiture
 - Vert foncé : toiture moyenne
 - Rouge : toiture écartée : masquée par le relief, ou mal orientée, ou ayant une surface inférieure à 200 m². Dans ce dernier cas la vente de l'électricité produite ne permet pas un retour sur investissement minimal pour la CVSB.
 - La zone rose montre le secteur protégé des ABF

- 3) Cette cotation est une première approche. Pour aller plus loin dans un éventuel projet il convient de faire une étude de préféabilité précisément adaptée à la toiture : identification des masques proches, calcul précis du productible, vérification de la structure de la toiture, détermination de la disposition des panneaux solaires...

Représentation d'un secteur



Mise en place du cadastre solaire de Buis les Baronnies

Pourquoi un cadastre solaire?

Un **cadastre solaire** est une cartographie du potentiel solaire d'un territoire bâtiment par bâtiment.

Réaliser un **cadastre solaire** et le **mettre à disposition** permet à **tous les citoyens d'un territoire de connaître le potentiel photovoltaïque de leurs bâtiments**.

Petit historique en France

En **2013 Paris, puis en 2018** la Métropole de **Lyon** ont publié leurs cadastres solaires basés sur leurs propres logiciels de calcul et de représentation.

Parallèlement dès 2016, Annecy, Brest, Bordeaux, Nantes, ont publié leurs cadastres solaires, et aujourd'hui plus de 60 collectivités territoriales ont un cadastre solaire. Elles ont fait appel à des entreprises:

Exemples de cadastres solaires:

Visualisation rapide de l'intérêt de la toiture pour la production d'électricité avec un code couleur



Cadastre solaire de Buis, Comment avons -nous procédé?

Le **Parc naturel régional des Baronnies provençales** a accès aux données Cythelia (localisation, surface, irradiation ...) de l'ensemble des toitures de son territoire.

L'ensoleillement est caractérisé par le paramètre **Irradiation** qui est **l'ensoleillement moyen annuel par m²** et s'exprime en kWh/m².

Les **Centrales Villageoises Sud Baronnies**, avec le logiciel européen PVGIS, ont accès toiture par toiture à ces paramètres et peuvent en prévoir la production d'électricité photovoltaïque annuelle. La production est caractérisée par le **productible** qui est le **rapport entre la production annuelle et la puissance de l'installation photovoltaïque** (nombre sans dimension kWh/kWc)

Pour établir le cadastre, donc connaître l'intérêt de chaque toiture pour la production d'électricité photo voltaïque, nous avons d'abord établi le lien entre irradiation et productible



Puis nous avons intégré les deux critères de rentabilité des Centrales Villageoises:

- Un productible égal ou supérieur à 1200. Ce productible est déterminé pour une pente de toiture de 17°, la valeur dans notre région.
- Une surface suffisante du pan de toiture pour pouvoir, au minimum, avoir une installation photovoltaïque d'une puissance de 9kWc soit 60 m²

Enfin nous avons classé les toitures en plusieurs catégories en fonction de la valeur de leur productible sur l'ensemble du territoire de la commune.